



**Nicolas Burbidge, directeur principal, Division de la conformité,  
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

**s'adresse au**

**Comité permanent des finances de la Chambre de communes**

**dans le cadre de**

***l'examen du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le recyclage  
des produits de la criminalité et le financement des activités  
terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en  
conséquence***

**Ottawa (Ontario)  
Le jeudi 2 novembre 2006**

**LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI**

Personne-ressource :

Jason LaMontagne  
Spécialiste en communications  
Communications et affaires publiques  
[jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca](mailto:jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca)  
[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)



BSIF  
OSFI

Allocution de Nicolas Burbidge, directeur principal, Division de la conformité,  
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF),  
devant le Comité permanent des finances de la Chambre de communes  
dans le cadre de l'examen du projet de loi C-25,  
*Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le  
financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre  
loi en conséquence*

Ottawa, Ontario  
Le jeudi 2 novembre 2006

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui, et de permettre ainsi au Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF) de contribuer à votre examen du projet de loi C-25.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dirige le programme du BSIF en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ne confère aucun rôle précis au BSIF. Toutefois, à l'instar d'autres grands organismes de réglementation du secteur financier ailleurs dans le monde, le BSIF est membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. À ce titre, nous souscrivons à tous les principes fondamentaux qui émanent de ces organismes, notamment en ce qui a trait à la surveillance des institutions financières. Ces principes prévoient que nous devons être en mesure de déterminer si les banques et les sociétés d'assurance-vie de compétence fédérale appliquent des politiques et des mesures qui leur permettent de contrôler de façon satisfaisante l'identité de leurs clients, satisfaisant ainsi à des normes déontologiques et professionnelles rigoureuses qui permettent d'éviter que les institutions financières ne soient exploitées par des organisations criminelles.

Comme vous le savez, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (le GAFI) est un organisme qui établit des normes internationales en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Il contrôle la mise en œuvre de ces normes dans les pays membres au moyen d'un régime d'examens par les pairs. Étant donné que le BSIF a déjà participé à de tels examens, nous savons que le GAFI devrait accorder une importance certaine aux dispositions que propose le projet de loi C-25 lors de l'examen qu'il mènera au Canada l'an prochain. Il importe d'obtenir de bons résultats lors de cet examen de façon à affermir la réputation du Canada en tant qu'endroit où l'on peut exercer des activités financières et faire des investissements en toute sécurité. Des programmes robustes de lutte

contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes contribuent à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien. Par conséquent, nous appuyons fortement l'adoption du projet de loi C-25.

Je tiens à souligner que le BSIF collabore très étroitement avec le CANAFE au quotidien. Depuis 2002, nous évaluons les programmes des institutions financières en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et, depuis 2004, une modification apportée à la *Loi sur la sécurité publique* nous permet de faire part des résultats de ces évaluations au CANAFE. En évaluant pour lui les institutions que nous réglementons, nous faisons bénéficier le CANAFE de notre longue expérience d'organisme de réglementation des services financiers à l'égard de ce volet important de la gestion des risques, ce qui permet au CANAFE de s'investir dans d'autres secteurs et évite le dédoublement et le chevauchement de nos activités. Nous travaillons également de près avec le ministère des Finances et d'autres ministères clés à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, y compris les consultations concernant le projet de loi C-25.

L'adoption du projet de loi C-25 donnera lieu à un resserrement considérable des normes canadiennes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. La mise en œuvre de ces nouvelles normes exigera un effort accru et des nouveaux investissements de la part du secteur des services financiers. Toutefois, il faut savoir qu'au Canada, les banques et autres institutions financières de compétence fédérale consacrent déjà d'importantes ressources humaines et financières à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La plupart des institutions financières que nous avons examinées jusqu'à maintenant accordent une très grande importance à la mise en œuvre de mesures efficaces à cet égard. Quelques-unes d'entre elles ont eu besoin de directives plus précises à certains égards. Nous avons pris l'initiative de leur fournir ces directives tantôt en intervenant directement auprès d'une institution en particulier, tantôt en abordant des questions d'intérêt plus général dans le cadre d'un programme de sensibilisation de l'ensemble du secteur des services financiers aux grands enjeux de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Bien que les normes plus élevées que propose le projet de loi C-25 comportent des coûts importants, nous croyons qu'à long terme, l'alternative pourrait s'avérer bien plus coûteuse pour les Canadiens.

En fin de compte, l'adoption du projet de loi C-25 permettra au Canada de projeter l'image d'un pays qui applique un régime rigoureux de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Je répondrai maintenant à vos questions.